



Canton de Nangis COMMUNE DE NANGIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2016/MARS/022	
Date du conseil municipal 07/03/2016	OBJET: DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) 2016 - TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEO-PROTECTION
Date de la convocation 29/02/2016	
Date de l'affichage 29/02/2016	3131EME DE VIDEO-FROTECTION

L'an deux mille seize, le sept mars à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 29 février 2016.

Etaient présents:

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Simone JEROME, Pascal HUÉ, Didier MOREAU, Alain VELLER, Marina DESCOTES-GALLI, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Samira BOUJIDI, Virginie SALITRA, Karine JARRY, Michel VEUX, Danielle BOUDET, Medhi BENSALEM, Sandrine NAGEL, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Pierre GUILLOU, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIER, Pascal D'HOKER.

Etaient absents représentés :

- Stéphanie CHARRET, représentée par Michel BILLOUT
- Charles MURAT, représenté par Michel VEUX
- Jacob NALOUHOUNA, représenté par Clotilde LAGOUTTE

Etait absente excusée :

Rachida MOUALI

Madame Sandrine NAGEL est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de télétransmission : 11/03/2016 Date de réception préfecture : 11/03/2016 Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne du 26 novembre 2015 par lequel celui-ci précise les modalités d'attribution de subventions dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.),

Vu le budget communal,

Considérant que dans ce cadre, l'État alloue des subventions pour les travaux d'installation d'un système de vidéo-protection,

Considérant que les travaux d'installation d'un système de vidéo-protection sont éligibles à cette dotation,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents (28 voix Pour),

ARTICLE 1:

Sollicite l'aide financière de l'État au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2016 (D.E.T.R.).

ARTICLE 2:

Approuve le programme de travaux d'installation d'un système de vidéo-protection.

ARTICLE 3:

Approuve le descriptif de cette opération qui s'élève à 118 143,00 € HT (soit 141 771,60 € TTC).

ARTICLE 4:

Dit que le plan de financement s'établit comme suit :

- Etat (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) :

94 514,40 €

- Commune de Nangis :

47 257,20 €

(23 628,60 € HT + 23 628,60 € de TVA)

ARTICLE 5:

Dit que la dépense sera inscrite au budget de l'exercice 2016, en section d'investissement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 7 mars 2016

Le maire,

Michel BILLOUT

Accusé de réception en préfecture 077-217703271-20160307-2016-MARS-022-

Date de télétransmission : 11/03/2016 Date de réception préfecture : 11/03/2016